

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE

MARDI 31 MARS 2009 A 18H45

Salle de réunion de la Communauté de Communes de Bernay

Etaient présents :

- ✦ Monsieur André ANTHIERENS, Monsieur Hubert BENARD, Madame Françoise CANU, Monsieur Hubert CAPPELLE, Monsieur François COURVOISIER, Madame Sophie DELANYS, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Monsieur Edmond DESHAYES, Monsieur Jackie DESRUES, Monsieur Michel DESSARTHE, Monsieur Serge DESSON, Monsieur Pierre ESPALDET, Monsieur Gérard FILET, Monsieur Denis GUITTON, Monsieur Patrick HAUTECHAUD, Monsieur Jean-Luc HIE, Monsieur Gilbert LARCHER, Monsieur Alain MECHOUD, Monsieur Michel du MESNIL-ADELEE, Monsieur Michel MILLARD DE MONTRION, Monsieur Jean-Noël MONTIER, Madame Paulette PHILIPPE, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Madame Anne-Marie TOULOUSE.

Etaient excusés :

- ✦ Monsieur Christian BAÏSSE, Madame Catherine CHANSEL, Madame Françoise COMPAGNON, Monsieur François GOBRON, Monsieur Gérard GRIMAUT, Monsieur Jean-François HERVIEU, Madame Anne-Marie LECONTE, Monsieur André MARY, Monsieur Hervé MAUREY, Monsieur Jean-Jacques PREVOST, Monsieur Lionel PREVOST, Monsieur Jean QUINTON, Monsieur Ludovic RIMBAUD, Monsieur Marc VAMPA et Monsieur Jean-Baptiste VOISIN.

Etaient absents :

- ✦ Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Monsieur Jean-Claude DANIEL, Monsieur Lucien EON, et Madame Ségolène MARGERIN DU METZ.

Etaient représentés :

- ✦ Madame Catherine CHANSEL par Monsieur Gilbert LARCHER, Madame Françoise COMPAGNON par Monsieur Michel DESSARTHE, Monsieur François GOBRON par Monsieur André ANTHIERENS, Monsieur André MARY par Monsieur Denis GUITTON, Monsieur Jean-Jacques PREVOST par Monsieur Jean-Noël MONTIER, Monsieur Ludovic RIMBAUD par Monsieur Michel du MESNIL-ADELEE, Monsieur Jean-Baptiste VOISIN par Monsieur Hubert BENARD,

Assistaient à la réunion :

- ✦ Mesdames Camille MOREL et Carole PHOLOPPE.

Le Président de séance, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, remercie les membres du Comité Syndical pour leur présence et procède à l'appel. Constatant le quorum atteint, les invite à débiter la séance.



Election du 9^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN explique que suite à la démission de Monsieur Rémy DENIZE du Comité Syndical ainsi que du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne, un poste de Vice-Président est à pourvoir.

Monsieur le Président de séance interroge alors les membres du Comité Syndical pour connaître les candidatures à ce poste.

Se déclare candidat, Monsieur Michel du MESNIL-ADELEE. N'ayant pas d'autre candidat, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN procède donc à l'élection pour laquelle l'ensemble des membres présents a accepté le vote à main levée.

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 31

Monsieur le Président de séance déclare donc élu Monsieur Michel du MESNIL-ADELEE, 9^{ème} Vice-Président du Pays Risle-Charentonne.



Adhésion au CNAS

Monsieur le Président de séance explique que depuis le 21 février 2007, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale. Elles en déterminent librement le périmètre et le mode de gestion, ainsi que le montant des dépenses afférentes.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN précise que le CNAS rentre dans la liste des organismes autorisés à gérer des prestations sociales pour le compte des collectivités locales. L'adhésion au CNAS nécessite le versement d'une cotisation égale à 0,74% de la masse salariale.

Le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne n'ayant jamais pris de dispositions à ce sujet, Monsieur Jean-Jacques ROUSSELIN propose, avec l'avis favorable du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne en date du 16 février 2009, de délibérer et de voter en faveur de l'adhésion au CNAS.

Madame Françoise CANU note que l'adhésion au CNAS n'est pas obligatoire. Elle ajoute que la cotisation est importante en regard de ce que les agents bénéficient réellement.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN note que pour un cas de décès, le CNAS a été d'une aide importante pour un de ses agents intercommunaux.

Monsieur Michel MILLARD DE MONTRION interroge Monsieur le Président de séance afin de savoir s'il est possible pour une collectivité d'annuler son adhésion au CNAS.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond que le conventionnement avec le CNAS est valable deux ans. Il est donc tout à fait envisageable de ne plus adhérer au CNAS en 2011.

N'ayant plus d'autres questions sur ce sujet, Monsieur le Président de séance fait alors procéder au vote.

- Contre : 1
- Abstention : 4
- Pour : 26

L'adhésion du Pays Risle-Charentonne au CNAS est approuvée à la majorité des suffrages exprimés et Monsieur Jean QUINTON est désigné délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.



Financement régional de l'animation 2009 du Pays Risle-Charentonne

Monsieur le Président de séance rappelle que le projet de Contrat de Territoire du Pays Risle-Charentonne 2007-2010, la Région Haute-Normandie s'est engagée à soutenir l'animation du territoire et la mise en œuvre du Contrat par le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.

Pour l'exercice 2009, le dispositif concernant ce financement régional se poursuit suivant le modèle déjà établi en 2007 et 2008.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN sollicite l'assemblée pour se prononcer sur la subvention régionale pour le fonctionnement du Pays tel que suit :

« **Article 1** : Est sollicité de la Région Haute-Normandie le financement de l'animation de la structure porteuse du Pays Risle-Charentonne pour l'année 2009 à hauteur maximum de 37 100.00 euros (car au prorata des dépenses réelles). En contrepartie, le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne s'engage à fournir toutes les pièces justificatives de la dépense (rapports d'activités, états récapitulatifs des dépenses et des recettes). »

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le financement du fonctionnement du Pays Risle-Charentonne par la Région Haute-Normandie pour l'année 2009 est approuvé à l'unanimité.



Versement anticipé du FCTVA

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN présente à l'assemblée le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dispositif permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN poursuit par le fait que cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN sollicite l'assemblée pour se prononcer sur le fait de donner l'autorisation à Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne de conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne est donc autorisé à l'unanimité à signer la convention pour la réduction du délai d'attribution du FCTVA.



Adoption du Compte Administratif 2008

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN propose aux membres présents de procéder au vote de l'arrêt des comptes du compte administratif 2007 tel que suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Total des recettes 2008	80 130,00 €	4 852,53 €
Total des dépenses 2008	117 253,57 €	22 038,91 €
Résultat 2008	- 37 123,57 €	- 17 186,38 €
Résultat cumulé reporté 2007	+ 107 257,10 €	+ 291,51 €
Résultat cumulé 2008	+ 70 133,53 €	- 16 894,87 €

- Pour : 31
- Contre : 0
- Nul : 0

Le compte administratif 2008 est donc arrêté à l'unanimité.



Arrêt du Compte de Gestion 2008

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN propose aux membres présents de procéder au vote de l'arrêt des comptes du compte administratif 2007 tel que présenté dans le document émanant de Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie de Bernay.

- Pour : 31
- Contre : 0
- Nul : 0

Le compte de gestion 2008 est donc arrêté à l'unanimité.



Affectation du résultat de l'exercice 2008

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN propose aux membres présents de procéder au vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2008 en tenant compte du fait que le Compte Administratif 2008 fait ressortir un besoin de financement en section d'investissement.

Il propose donc d'affecter une partie du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2008 pour un montant de 53 238,66 € à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2009 et le reste du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2008 soit la somme de 16 894,87 € au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2009 afin de couvrir le déficit d'investissement de l'exercice 2008.

- Pour : 31
- Contre : 0
- Nul : 0

L'affectation du résultat 2008 est donc approuvée à l'unanimité.



Vote du Budget Primitif 2009

Monsieur Jean-Claude introduit le vote du Budget Primitif 2009 en rappelant que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) vient de se tenir et que la proposition de BP 2009 est en tout point conforme au DOB.

Il propose donc aux membres présents de procéder au vote du Budget Primitif 2009.

- Pour : 31
- Contre : 0
- Nul : 0

Le Budget Primitif 2009 est donc adopté à l'unanimité.



Contributions budgétaires des Communautés de Communes et de la commune individuelle 2009

Monsieur le Président de séance rappelle que le Budget Primitif 2009 est équilibré sans augmentation des participations des Communautés de Communes et de la commune individuelle. Cela respecte donc la volonté de Monsieur Jean QUINTON de maintenir un budget basé sur un montant de cotisation identique à celui de l'exercice précédent.

Monsieur le Président de séance demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le maintien du montant actuel de la contribution financière de chaque collectivité membre, basé sur la population DGF 2008 :

Communautés et Commune individuelle	Nombre d'habitants	Contribution en €/hab	Contribution totale en €
Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil	5 065	1€	5 065.00
Communauté de Communes du Canton de Beaumont-le-Roger	10 972	1€	10 972.00
Communauté de Communes de Bernay et des Environs	18 460	1€	18 460.00
Communauté de Communes Risle-Charentonne	4 734	1€	4 734.00
Communauté des Communes Rurales du Canton de Brionne	6 802	1€	6 802.00
Communauté de Communes du Canton de Broglie	6 815	1€	6 815.00
Communauté de communes du Canton de Rugles	8 270	1€	8 270.00
Communauté de Communes du Canton de Thiberville	7 240	1€	7 240.00
Commune de Brionne	4 736	1€	4 736.00
TOTAL	73 094		73 094.00

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le maintien du montant d'un euro par habitant pour la participation financière des Communautés de Communes et de la commune isolée est adopté à l'unanimité.



Questions diverses

Monsieur André ANTHIERENS souhaite intervenir sur l'état d'avancement du SCOT du Pays Risle-Charentonne. En effet, en s'appuyant sur le tableau qui a été distribué aux membres du Comité Syndical, il précise que les réunions intercommunales de présentation du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) à tous les élus ont connu un grand succès.

Madame Véronique BISSON de PROSCOT a su en effet présenter cette phase politique et hautement stratégique du SCOT de manière à intéresser l'auditoire et à susciter le débat. Elle a d'ailleurs au fur et à mesure des réunions, enrichi son propos grâce aux exemples glanés suite aux échanges.

La présentation a pu paraître un peu fastidieuse, théorique, conceptuelle. Néanmoins, le message que l'on peut retenir de cette série de réunions : une adhésion commune et collective des élus des communes et communautés de communes du Pays ; toutes les communautés de communes ont témoigné de l'intérêt de se retrouver ensemble.

En effet, plus les communautés de communes sont proches de grands voisins, plus elles ont d'intérêt à ce que le Pays travaille avec efficacité sur le SCOT dont elles font partie.

Il poursuit en expliquant que deux ou trois thèmes sont revenus comme étant des thèmes qui fédèrent les communautés de communes du Pays entre elles :

- l'eau, la préservation des vallées, les ruissellements, les forêts. La question qui se pose actuellement est de savoir si le Pays ne pourrait pas engager des projets sur des axes de ce type-là ;
- une autre variable souvent évoquée : ici ou là, la démarche d'urbanisme notamment dans le souci des communes de se doter de documents d'urbanisme était au cœur des échanges. Le document d'urbanisme est un des éléments marquants justifiant le fait d'avoir une démarche toujours plus cohérente autour du SCOT.

Monsieur André ANTHIERENS se déclare donc très satisfait des huit réunions qui se sont déroulées. Si ces réunions n'avaient pas eu lieu, il resterait beaucoup de travail de pédagogie à mener car échanges, débats, réponses ont fait que chacun se connaît mieux maintenant qu'avant.

Après toutes ces réunions, s'est déroulée une réunion technique (le 17 mars 2009) à laquelle étaient invitées les Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, etc.). Le projet de PADD leur a été présenté en tant que spécialistes de leur domaine. Les Personnes Publiques Associées n'ont pas manqué d'attirer l'attention sur le fait que le projet de PADD ne faisait pas assez apparaître l'aspect développement durable ainsi que l'enjeu des vallées.

Un propos un peu brutal a même été de dire que ce PADD pouvait être transposé à n'importe quel autre territoire.

Monsieur André ANTHIERENS précise alors qu'un procès-verbal va être envoyé aux Personnes Publiques Associées mais aussi aux membres du GEX de telle sorte que lors de la prochaine réunion de ce dernier qui se déroulera le 20 avril prochain, les membres du GEX pourront traduire le PADD en « programme d'actions » c'est-à-dire en Document d'Orientations Générales (DOG). Car, Monsieur André ANTHIERENS le rappelle : pour le moment, le SCOT termine l'étape du PADD et se dirige maintenant vers l'étape « rédaction du DOG » qui va traduire en actions les choix prioritaires que l'assemblée choisira comme réponse aux enjeux identifiés dans le PADD.

Monsieur André ANTHIERENS poursuit en disant que par ailleurs, Madame Véronique BISSON a expliqué que le projet de Grenelle II devrait préciser encore certains aspects de l'urbanisme et en l'occurrence la préservation du foncier. De plus, il ajoute que le Grenelle II est en train de préfigurer pour les campagnes un habitat totalement différent de celui qui existe à l'heure actuelle. Le standard (pavillon) devrait évoluer dans d'autres directions.

Monsieur Jean-Noël MONTIER souhaite alors rebondir sur l'aspect de l'eau et des ruissellements. En effet, la Communauté de Communes de Rugles vient de lancer une étude sur le bassin versant de la Risle. Il est selon lui urgent d'aller plus loin dans la réflexion car les problèmes se posent au moment de la réalisation des travaux. Au moment de la question « Qui paie ? », les travaux pourtant nécessaires ne sont jamais réalisés.

Pourquoi ne pas l'envisager au niveau du Pays afin de mutualiser les financements ? Il devient urgent de s'interroger sur cette compétence qui appartient soit aux communes soit aux communautés de communes.

Monsieur Denis GUITTON constate alors que le Pays va devoir lever l'impôt pour ces travaux ce qui va à l'encontre du rapport Balladur. Cela ne peut donc être une compétence du Pays. Ce qui est choquant selon lui, c'est le coût exorbitant des études d'autant qu'à l'issue, les travaux ne peuvent être réalisés faute de moyens financiers.

Monsieur Pierre ESPALDET note par ailleurs qu'aujourd'hui toutes les communautés de communes n'ont pas la compétence travaux.

Monsieur Michel du MESNIL-ADELEE souhaite faire part de l'expérience de la Communauté des Communes Rurales du Canton de Brionne qui a, dans le domaine du ruissellement, la compétence études et travaux depuis longtemps. En effet, un Schéma directeur hydraulique a été réalisé entre 2001 et 2003. Cette action a coûté cher mais elle a permis de définir des priorités et un conventionnement avec les territoires voisins. Il se déclare donc beaucoup moins pessimiste que l'assemblée et précise d'autre part que le Pays ne représente pas qu'un bassin versant.

Monsieur André ANTHIERENS note qu'il faudra plus d'une décennie pour tenter de faire évoluer les choses. Toujours est-il que cette question des ruissellements est apparue dans les débats intercommunaux sur le PADD comme une des données transversales entre territoires du Pays.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN demande alors à l'assemblée s'il y a d'autres questions et/ou remarques.

Monsieur Pierre ESPALDET souhaite noter la grande implication de Monsieur André ANTHIERENS dans tout ce travail que représente le SCOT. Il peut d'ailleurs en être félicité et remercié.

Monsieur André ANTHIERENS répond que toutes les réflexions se mêlent les unes aux autres car le SCOT est en fait un système. Il conclut son propos en informant que le PADD va être envoyé à chaque élu communal et intercommunal sous forme écrite.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN précise en outre que le PADD est accessible sur le site Internet du Pays Risle-Charentonne (paysrislecharentonne.com).

L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé et l'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président de la séance réitère tous ses vœux de prompt rétablissement à Monsieur Jean QUINTON et lève la séance à 19h30.

PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE
MARDI 31 MARS 2009 A 18H45 – SALLE DE REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BERNAY

M. A. ANTHIERENS		M. J-F. HERVIEU	EXCUSE
M. C. BAISSÉ	EXCUSE	M. J-L. HIE	
M. H. BÉNARD		M. G. LARCHER	
M. J-H. BONAMY	ABSENT	Mme A-M. LÉCONTE	EXCUSEE
Mme F. CANU		Mme S. MARGERIN DU METZ	ABSENTE
M. H. CAPPELLE		M. A. MARY	EXCUSE – A donné pouvoir
Mme C. CHANSEL	EXCUSEE – A donné pouvoir	M. H. MAUREY	EXCUSE
Mme F. COMPAGNON	EXCUSEE – A donné pouvoir	M. A MECHOUD	
M. COURVOISIER		M. M. du MESNIL ADELEE	
M. J-C. DANIEL	ABSENT	M. M. MILLARD DE MONTRION	
Mme S. DELANYS		M. J-N. MONTIER	
M. J-P. DELAPORTE		Mme P. PHILIPPE	
M. E. DESHAYES		M. J-J. PREVOST	EXCUSE – A donné pouvoir
M. J. DESRUES		M. L. PREVOST	EXCUSE
M. M. DESSARTHE		M. J. QUINTON	EXCUSE
M. S. DESSON		M. L. RIMBAUD	EXCUSE – A donné pouvoir
M. L. EON	ABSENT	M. J-C. ROUSSELIN	
M. P. ESPALDET		M. A-M. TOULOUSE	
M. G. FILET		M. M. VAMPA	EXCUSE
M. F. GOBRON	EXCUSE – A donné pouvoir	M. J-B. VOISIN	EXCUSE – A donné pouvoir
M. G. GRIMAUULT	EXCUSE		
M. D. GUITTON			
M. P. HAUTECHAUD			